



SOLARISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la mise en place d'installations photovoltaïques sur les propriétés publiques de la commune de Liévin.

DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES

Date limite de réponse à la consultation :
Lundi 15 juillet 2024 à 12h00

Service en charge du suivi de l'appel à manifestation d'intérêt :

Direction déléguée à l'Eco Transition
Carole DIART
Les Grands Bureaux
45, rue Edouard Vaillant
62800 Liévin
03 21 44 89 29
c.diart@lievin.fr

Procédure : Appel à Manifestation d'Intérêt, hors commande publique (conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques)

Table des matières

1. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	3
2. POLITIQUE DE TRANSITION DE LA COMMUNE DE LIEVIN	3
3. ENJEUX	4
4. CONCEPTION DE L'INSTALLATION	4
5. Réalisation des installations	6
6. Exploitation/Maintenance des installations.....	7
7. Montage financier et juridique	8
8. Principes généraux caractérisant le projet de la collectivité.....	8
9. Modalité de retrait de l'appel à manifestations d'intérêt et modification du document de consultation..	9
10. Modalité de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt	10
11. Déroulement de la procédure	12
12. Jugement et sélection des projets	12
13. Durée de validité des candidatures.....	15
14. Notification.....	15
15. Renseignements complémentaires	15
ANNEXES.....	17

1. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) porte sur des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque en **injection sur le réseau et/ou autoconsommation** (en fonction des propositions) sur le patrimoine de la commune de Liévin.

La présente consultation porte sur la désignation d'un (ou de plusieurs) développeur(s) de centrales photovoltaïques sur bâtiments et parkings, propriétés de la collectivité. L'(ou les) opérateur(s) retenu(s) aura(ont) en charge le développement, le financement et l'exploitation des projets photovoltaïques. La finalité étant la signature de conventions d'occupations entre la collectivité et le (les) développeur(s) tout en restant ouverte à des propositions sur le montage financier

La consultation a pour objet de porter à la connaissance du public la conclusion de conventions d'occupations et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'occupation des sites identifiés ci-après.

Aucune rémunération ne sera versée par la collectivité aux porteurs de projets dans le cadre de cette procédure. Aucune indemnité n'est prévue pour les candidats qui remettront leur projet.

2. POLITIQUE DE TRANSITION DE LA COMMUNE DE LIEVIN

En Région Hauts de France la dynamique troisième révolution industrielle nommée Rev3 vise un double objectif : parvenir à une économie décarbonée à l'horizon 2050, en conjuguant les efforts d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, et favoriser les activités nouvelles et la création d'emplois.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin est en cours d'élaboration et s'articule autour des 7 thématiques suivantes :

- ❖ Emissions de gaz à effet de serre territoriales
- ❖ Emissions et concentration de polluants atmosphériques
- ❖ Séquestration de dioxyde de carbone
- ❖ Consommation énergétique du territoire
- ❖ Réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur
- ❖ Production des énergies renouvelables sur le territoire
- ❖ Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Face à l'urgence des enjeux écologiques et climatiques et dans un contexte de forte augmentation du coût des énergies fossiles, la Ville de Liévin souhaite s'engager dans une démarche volontariste pour accélérer sa transition énergétique et écologique en développant une stratégie opérationnelle, comprenant notamment la réduction des consommations d'énergie, et en parallèle le développement de différentes installations de production d'énergies renouvelables.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit donc dans les objectifs nationaux et locaux de diminution des gaz à effet de serre et de développement d'une production locale d'énergies renouvelables

3. ENJEUX

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les objectifs nationaux et locaux de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette démarche, la Commune de Liévin souhaite développer la production locale d'énergies renouvelables en impliquant l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou citoyens. Sous cet angle d'approche de proximité, l'énergie solaire (encore sous développée dans le bassin minier) représente une occasion pour la Commune de Liévin de structurer une stratégie durable.

L'objectif vise donc à augmenter la production d'énergie solaire photovoltaïque, et par la même, l'activité et la création d'emplois locaux, en organisant un appel à manifestation d'Intérêt en vue de retenir un (ou des) développeurs de centrales photovoltaïques.

Cet appel à manifestation représente donc l'**opportunité** pour la Commune de Liévin, outre un intéressement financier à la production, **de diversifier ses moyens d'accompagnement, de coopération ou encore de sensibilisation sur les sujets énergétiques au profit de ses habitants, entreprises, associations et autres intervenants de son territoire.**

Pour lancer la dynamique, la Commune de Liévin met à disposition d'abord son patrimoine, avec la volonté d'élargir le dispositif aux acteurs économiques du Liévinois. **Les candidats pourront proposer une structuration possible dans ce sens.**

Sont ainsi visés l'accélération de la Transition Energétique, notamment au travers de la contribution au financement des rénovations énergétiques des logements par le biais du programme dit « ERBM » (Engagement pour la rénovation du bassin minier) des Collectivités, des bailleurs sociaux et de l'Etat.

La durée de la convention d'occupation n'est pas imposée à ce stade, chaque prestataire proposera dans sa candidature une durée adéquate.

De même, les candidats pourront proposer :

- Soit une réponse globale sur l'ensemble des sites proposés
- Soit une réponse individualisée par site
- Soit en constituant des lots de sites si cela s'avère pertinent

4. CONCEPTION DE L'INSTALLATION

Le développeur aura à sa charge les études préalables spécifiques à chacun des sites. Il est demandé au développeur choisi de prendre en charge toutes les études et investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations et à leur fonctionnement, notamment la conception technique des projets, les études de structure, la constitution des dossiers pour appel d'offre CRE ou tarifs d'achat, les démarches réglementaires, assurantielles et de contrôles obligatoires liés aux projets.

Une première phase d'analyses a néanmoins été réalisée par le CD2E sur près de 154 bâtiments et 7 parkings, répartis de la façon suivante (**annexe 1**) :

- 48 bâtiments administratifs et associations
- 8 églises et cimetières
- 37 écoles

- 24 salles municipales et salles de sport
- 26 Logements
- 8 bâtiments liés au CCAS
- 7 espaces de parking pouvant permettre la pose d'ombrières solaires

L'ensemble des éléments issus de cette analyse sont mis à disposition des candidats en annexe mais ne sont en aucun cas engageant. Les données devront être vérifiées et affinées par le prestataire.

Le prestataire aura à sa charge les demandes d'autorisations d'urbanismes nécessaires, les demandes de raccordement au réseau de distribution d'électricité et les contractualisations d'achat de l'énergie produite.

Le développeur aura aussi sous sa responsabilité tous les actes et formalités juridiques nécessaires au respect de la réglementation en vigueur afin de mettre en œuvre le projet qu'il propose.

Concernant le matériel photovoltaïque, la commune de Liévin souhaite notamment que les exigences suivantes soient respectées :

- tous les bâtiments devront être équipés du même type de capteurs photovoltaïques, sauf exception à justifier,
- modules en silicium monocristallin ou polycristallin avec encadrement de même couleur
- mettre des organes de découplages externes au plus proches des panneaux pour faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie, conformément à la réglementation des ERP.

Afin de travailler sur un patrimoine intéressant, le process suivant a été engagé pour sélectionner les sites les plus « pertinents » :

- 1) Analyse du potentiel solaire à l'aide du cadastre solaire du Pôle Métropolitain de l'Artois
- 2) Analyse de l'état des toitures
- 3) Analyse du type de toiture
- 4) Analyse de l'état des charpentes
- 5) Analyse de la présence d'une zone ABF
- 6) Intégration du devenir du bâtiment dans les 20 prochaines années

Un critère de surface disponible minimum par toiture (supérieur à 500m²) a été ajouté (soit environ 100 kWc). Les églises et cimetières ont également été écartés du patrimoine de cette étude, car sous avis ABF.

Le type de couverture et de charpente a aussi été ajouté en critère, afin d'affiner la sélection et donner aux candidats le maximum d'éléments pour faire sa proposition.

Un tableau résumant l'ensemble de ces éléments et des bâtiments retenus est présent en **Annexes 2 et 3**.

Parmi ces bâtiments, certains sont plus favorables que d'autres pour recevoir du photovoltaïque. Aussi, il a été prévu 2 hypothèses pour les patrimoines sélectionnés :

- **Une hypothèse basse** du patrimoine dont la probabilité d'intérêt par un développeur est importante avec **13 785 m²** mobilisables en toiture et **au moins 7 740 m²** de parking. La liste des sites est en **Annexe 2**.

Cela représente 15 bâtiments/sites, avec 9 espaces de parking pouvant permettre la pose d'ombrières solaires.

- **Une hypothèse haute** du patrimoine incluant également le reste des bâtiments retenus avec un potentiel intéressant pour un développeur avec **27 951 m²** mobilisables en toiture et au moins **7 740 m²** de parking. La liste des sites est en **Annexe 3**.

Cela représente 29 bâtiments/sites, avec 9 espaces de parking pouvant permettre la pose d'ombrières solaires.

Cette liste de bâtiments et de parkings a été qualifiée selon des critères permettant de créer une opportunité de rentabilité financière liée à la performance solaire des sites. Néanmoins, le candidat n'a pas l'obligation de répondre sur l'ensemble de ces sites, en fonction de ses propres critères d'investissement.

L'ensemble des éléments issus de cette analyse sont mis à disposition des candidats mais ne sont en aucun cas engageants. Les données devront être vérifiées, consolidées et confirmées par le(s) candidat(s) retenu(s).

Autoconsommation : comme mentionné dans l'objet de l'AMI, la ville de Liévin est ouverte aux scénarios de solarisation permettant une valorisation de l'énergie dans le cadre d'autoconsommation individuelle (ACI) à l'échelle du bâtiment solarisé voire d'autoconsommation collective (ACC) de type patrimonial mobilisant des bâtiments communaux producteurs et des bâtiments consommateurs.

Pour ce faire, les informations suivantes sont communiquées dans le cadre du présent cahier des charges en **Annexe 4 [l'annexe 4 sera transmise prochainement et fera l'objet d'une publication complémentaire]** :

- Consommations électriques annuelles
- Usage du bâtiment (journée, soirée, semaine, week-end)
- Principaux consommateurs électriques des bâtiments (chauffage, climatisation, bureautique, éclairage, process (cuisine, chambres froides) ...)

Pour les candidats souhaitant approfondir ces modèles économiques, la ville de Liévin transmettra, **sur demande exclusivement**, les profils de consommation **pour les bâtiments présélectionnés par le candidat** comme consommateur potentiellement pertinent, ainsi que les conditions tarifaires actuellement en vigueur sur l'achat de l'électricité.

Dans le cas d'autoconsommation (ACI ou ACC), il appartiendra au candidat dans le cadre de la conception du projet de proposer le mode d'organisation technique et juridique de l'opération.

5. Réalisation des installations

La réalisation des installations (fourniture et installation des équipements réseaux) sera à la charge totale du développeur, y compris les frais de raccordement au réseau électrique. Il prendra, si nécessaire, les assurances nécessaires.

Si des travaux préalables ou annexes sont nécessaires pour accueillir l'équipement photovoltaïque, le développeur devra le préciser clairement à la collectivité, et en évaluer explicitement les impacts.

Le développeur répondra directement auprès de la Commune de Liévin des conséquences que ses travaux pourraient avoir pour les propriétés municipales et notamment, sans exhaustivité, fuites et leurs conséquences, dégradations, atteintes au bâti ou à la solidité de l'ouvrage. Le développeur, à première demande et sans pouvoir s'y opposer, prendra en charge l'intégralité des travaux de reprise. Pour éviter toute discussion, un état des lieux sera établi contradictoirement avant l'exécution des travaux.

Concernant la réalisation, la collectivité souhaite notamment :

- que les chantiers soient réalisés via des personnes dotées des compétences professionnelles requises (étanchéité, électricité) attestées par une formation diplômante et/ou une pratique confirmée ;

- que les entreprises soient à jour des obligations légales, et disposent des garanties légales couvrant explicitement toutes les activités et travaux réalisés, à l'instar des règles applicables en matière de commande publique ;

- pose de coupe-circuit au plus proche des panneaux pour faciliter les interventions en cas d'incendie.

- que les entreprises s'engagent à remettre à la collectivité l'ensemble des documents relatifs à chaque installation (schéma électrique complet, synthèse du schéma électrique à afficher près du compteur général indiquant la présence et les caractéristiques de l'installation et précisément l'endroit du coupe- circuit, garanties du matériel, attestations, dossiers des ouvrages exécutés, dossiers d'interventions ultérieures sur les ouvrages...).

Pour la phase de travaux, les candidats formuleront leurs contraintes (stockage de matériels, locaux de chantiers...) pour lesquelles la commune de Liévin pourra être facilitatrice. A ce titre, il ne sera pas perçu de taxe de voirie pour les installations de chantier.

L'attention du développeur est attirée sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à faire réaliser tout ou partie des travaux par des entreprises régionales afin de favoriser le développement économique local, avec du matériel produit ou assemblé en Union Européenne. Il en justifiera dans son offre.

6. Exploitation/Maintenance des installations

Le développeur aura à sa charge l'exploitation des équipements, la maintenance des installations et le maintien en parfait état de fonctionnement. Il devra en outre prendre toutes les assurances nécessaires contre le vol et les dégradations, mais également les assurances responsabilité civile et exploitation.

Pour la mise à disposition des biens pendant la phase d'exploitation, le développeur proposera à la collectivité un engagement de redevance annuelle liée à l'utilisation des sites. Cette redevance pourra

être établie en fonction des catégories de projet et des éventuelles singularités ou travaux annexes nécessaires.

7. Montage financier et juridique

La commune de Liévin attend des candidats des propositions innovantes en termes de montages juridiques et financiers, qui leur permettraient d'atteindre leurs ambitions **sachant que, en scénario de base, la totalité du financement du projet doit être porté par le développeur** :

- en matière de participation/décision au projet, d'investissement et de retombées économiques ;
- avec une souplesse d'évolution pour s'adapter au mieux au projet et à la dynamique du territoire : constitution ou utilisation d'une structure ad-hoc locale intégrant d'autres partenaires locaux, modalités de cession et de valorisation d'une partie des actions de la commune dans l'hypothèse de la création d'une société locale... ;

Les projets devront pouvoir être réalisés sans que la commune ne prenne part obligatoirement au capital de la société de projet. Néanmoins, une prise de participation de la commune au capital de la société de projet n'est pas exclue à ce stade.

La commune attend des propositions sur les ouvertures possibles du financement et de la gouvernance du projet aux acteurs du territoire (financement participatif, investissement au capital).

Chaque candidat décrit les règles de gouvernance qu'il accepterait suivant les différents cas envisagés et le niveau de sa participation, tant sur les plans financiers que de gouvernance.

Le candidat propose des business plans simplifiés pour des projets « types » et au global sur son offre, détaillant les principales variables économiques et financières et indique les possibilités de distribution des excédents autorisés selon ces hypothèses.

Il est à noter qu'aucune subvention n'est prévue par la collectivité. Toutefois, en cas de détention d'actions dans une(des) société(s) de projet, la commune pourra être amenée à participer au financement du projet.

8. Principes généraux caractérisant le projet de la collectivité

Principes généraux du partenariat recherché

Considérant l'importance d'anticiper et de prévenir les éventuelles contraintes à l'égard des projets, le partenariat entre le(s) porteur(s) de projets lauréat(s) et la commune de Liévin respectera les objectifs suivants :

- Une réflexion stratégique et partagée sur le choix du ou des sites sur lesquels développer un ou des projets : cette étape revêtira une importance capitale pour la réussite des projets. Sur ce point, les candidats sont notamment informés que les services de l'Etat seront particulièrement attentifs à la prise en compte dans les projets des périmètres de protection des monuments historiques. Il est donc fortement recommandé de dialoguer en amont avec

les services de l'Etat potentiellement concernés (DREAL, DDT, DGAC, DRAC et ABF, ...) ou tout autre acteur/institution jugé nécessaire ;

- Le choix du mode de valorisation de l'énergie produite pour les différents sites (vente totale, autoconsommation) le plus pertinent pour les parties prenantes
- La proposition économique correspondante (redevance annuelle de mise à disposition des sites, loyer de mise à disposition des centrales en autoconsommation).
- Les certificats de qualification professionnelle
- Les références / installations équivalentes réalisées
- Les chiffres d'affaires des 3 dernières années pour l'activité « photovoltaïque »
- L'aspect pédagogique, duplicable et reproductible de la démarche ;
- L'implication et la valorisation de l'engagement de la collectivité dans les projets.

Choix du ou des sites et caractéristiques techniques des installations

Le(s) candidat(s) retenu(s) à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt pourront développer, un ou plusieurs scénarios, répondant intégralement ou partiellement aux caractéristiques annoncées ci-dessus. Le ou les scénarios développés par le(s) porteur(s) de projets devra(ont) reposer sur une analyse approfondie et préalable de chaque site potentiel.

Au terme de ce travail d'analyse et de concertation préalable, le(s) porteur(s) de projets décidera(ont) des meilleures orientations à donner au développement et choisira(ont) le, ou les sites, les plus adaptés.

9. Modalité de retrait de l'appel à manifestations d'intérêt et modification du document de consultation

Modalités de retrait

L'ensemble des documents se rattachant à la procédure sont en accès libre, direct et complet sur le site internet de la Ville de Liévin.

Modification du dossier d'appel à manifestation d'intérêt

La collectivité se réserve le droit d'apporter, au plus tard 14 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications au dossier d'appel à manifestation d'intérêt. Ce délai est décompté à partir du jour de la modification des documents de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des plis.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10. Modalité de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Délais et forme de réponse

Les candidatures seront à transmettre au plus tard à la date indiquée en première page du présent document.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

Les plis arrivés hors délais ne seront pas ouverts.

Mode de transmission

Le dossier de candidature devra être envoyé par LRAR à l'adresse suivante

Mairie de Liévin
Direction Déléguée à l'Eco Transition
Les Grands Bureaux
45, rue Edouard Vaillant
62800 LIEVIN

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET en vue d'une convention d'occupation temporaire du
domaine public

Mise à disposition du domaine public concernant la mise en place d'installations photovoltaïques sur
toiture des bâtiments publics de la Ville de Liévin

NE PAS OUVRIR »

Les dossiers devront être réceptionnés au plus tard le **lundi 15 juillet 2024 à 12h00** dernier délai.

Tout dossier reçu hors délai sera rejeté.

Contenu des plis

Contenu des candidatures – Présentation des porteurs de projets

En lien avec le projet, le candidat fournira :

I. Capacités juridiques

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Un extrait Kbis, justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés

-Les formulaires DC1 et DC2, datés et signés, disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- II. Capacités techniques et financières. Une présentation détaillée de ses références, de ses capacités techniques et financières, de ses expériences en matière de développement associant une collectivité ou d'autres acteurs d'un territoire justifiant :
1. La solidité financière (liasse fiscale des 3 derniers exercices avec détail du chiffre d'affaires concernant l'activité photovoltaïque) ;
 2. Les références et expériences dans l'activité proposée ;
 3. Les attestations professionnelles d'assurances nécessaires à la réalisation du projet (Responsabilité Civile, Dommage Ouvrage, décennale, pertes d'exploitation, etc.) ;
 4. La régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
 5. Les certificats de qualification professionnelle (par exemple Quali'ENR ou QualifElec ou Qualibat) spécifiques au solaire photovoltaïque : Quali'PV, 5911, SP1 et SP2 ;
 6. Les moyens techniques et en personnel, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque et au projet (construction et exploitation), et/ou à la sous-traitance éventuelle qui sera mise en œuvre.

En cas de candidature en groupement, ces éléments sont à fournir par chacun des membres du groupement.

Contenu des offres – Présentation du projet

Le dossier de candidature comprendra un mémoire présentant les éléments suivants :

1. Les motivations du candidat à s'engager dans une démarche partenariale avec la collectivité ;
2. La description générale du projet au regard des grandes orientations précisées sur le présent document comprenant les engagements du candidat sur la méthodologie, les moyens techniques, humains et financiers, l'organisation et l'encadrement juridique ;
3. Une description technique sommaire du projet (hypothèses privilégiées, caractéristiques du projet, ...) avec les solutions envisagées des différentes parties des installations photovoltaïques ;
4. Les scénarios de valorisation de l'énergie envisagés pour chacun des sites retenus : injection, ACI, ACC
5. Un business plan simplifié permettant de définir les charges et recettes du projet, les modalités de financements et la rentabilité du projet (TRI projet et TRI investisseur) ;
6. Un exemple de convention qui servirait de cadre à l'ensemble des conventions à signer. La commune de Liévin se réserve la possibilité de faire des amendements à cette proposition durant la phase d'auditions/négociations ;
7. Si nécessaire, la ou les solutions juridiques et économiques permettant d'orienter la collectivité en matière de participations locales au projet. Il conviendra notamment de préciser le pourcentage maximum de parts de la société que le lauréat pourra ouvrir à la Commune de Liévin (et autres acteurs du territoire) et les modalités d'ouverture de ce capital et/ou de la dette ;

8. La proposition économique correspondante (redevance annuelle en fonction des typologies de projets et des éventuelles singularités ou travaux annexes nécessaires, conditions...) ainsi que les modalités de calcul ;
9. Un calendrier prévisionnel détaillant les différentes phases du projet : calendrier de mise en place du montage juridique présenté, processus préalable de choix des sites, étapes d'intégration des parties locales au projet le cas échéant, développement des projets, dépôt des demandes d'autorisation, réalisation des travaux, mise en service des installations, ... ;
10. Les éléments permettant d'assurer une parfaite maîtrise des impacts environnementaux ;
11. Tout autre élément susceptible d'être utile à la collectivité pour apprécier le projet et notamment l'impact sur l'économie locale et les assurances qui seront souscrites

Le mémoire technique devra apporter toutes les informations utiles en réponse aux attendus des critères de jugement des offres exposés au chapitre « 12. Jugement et sélection des projets ».

L'ensemble des sujets mentionnés dans le présent cahier des charges sont ouverts à concertation avec le candidat. Certaines orientations initiales pourront ainsi être discutées sur la base des arguments apportés : technologies choisies, montage juridique et financier d'exploitation, etc. L'intérêt du candidat est d'optimiser sa proposition initiale.

11. Déroulement de la procédure

Les différentes phases et le planning **prévisionnel** du présent appel à manifestation d'intérêt sont les suivants :

Phase	Planning Prévisionnel
1. remise des candidatures et des offres	Lundi 15 juillet 2024 12H00
2. sélection de 4 candidats maximum,	Fin aout 2024
3. présentation des projets par les candidats devant la commission, (auditions/négociations)	Mi septembre 2024
4. remise des offres finales	Fin septembre 2024
5. choix du/des opérateur(s),	Arbitrage mi-octobre 2024 pour passage en conseil municipal de décembre. Communication après le CM.

12. Jugement et sélection des projets

Conformité des projets

Les candidatures reçues peuvent faire l'objet de rejets :

- si le candidat ne dispose pas des capacités et aptitudes lui permettant de mener à bien son projet ;

- si elles apportent une réponse sans rapport avec l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt
- et qui peut en conséquence être assimilée à une absence de candidature ;
- si, tout en entrant dans l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt, elles sont incomplètes ou ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- si les conditions qui sont prévues pour leur exécution méconnaissent la législation en vigueur.

L'ensemble de ces candidatures seront éliminées.

Sur le volet présentation du projet, aucune candidature n'est susceptible d'être complétée. En conséquence, toute candidature incomplète sera écartée.

Commission – rôle et composition

Une commission unique sera créée par la collectivité afin :

- d'analyser les projets reçus ;
- d'auditionner les candidats ;
- de choisir le ou les porteur(s) de projet lauréat(s) du présent appel à manifestation d'intérêt.

La commission sera composée comme suit :

- ✓ 1 à 2 représentants élus de la collectivité
- ✓ Le Directeur Général des Services ou le DGA
- ✓ La Directrice Déléguée à l'Eco-transition
- ✓ 1 représentant du CD2E

Critères de jugement des candidatures et des offres

Les critères retenus pour le jugement des projets sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points sur 100
Qualité technique du projet : - Les références et expériences du candidat (seul ou en groupement) - Le nombre de m² minimum de panneaux que le candidat s'engage à installer - Le calendrier du projet dans son ensemble et l'objectif de solarisation des premières toitures - Les installations et mises en place des chantiers - Les modalités de construction - La qualité et durabilité des matériaux - Les modalités et garanties d'exploitation sur la durée du contrat - Les modalités de gestion de la fin d'exploitation	35 points
Valeur Financière et juridique - La valeur de la redevance par m² de panneaux installés et par an. - Garanties financières apportées dans le cadre du projet. - L'efficacité du montage juridique proposé (notamment pour les	35 points

scénarios de type autoconsommation) et les modalités d'ouverture du capital à la participation communale (et autres acteurs du territoire) et notamment les possibilités de valorisation (pacte d'actionnaires, statuts...). - Les retombées pour la commune de l'énergie produite sur ses bâtiments (autoconsommation)	
Impact territorial et Communication : - Les moyens mis en œuvre pour contribuer au développement de la souveraineté énergétique territoriale ; - Les méthodes de sensibilisation / communication autour du projet	15 points
Prise en compte renforcée des critères de développement durable - L'évaluation des impacts environnementaux et paysagers - L'impact sur l'emploi local / l'insertion - Les modalités de gestion à la fin de la durée de la convention (démantèlement si fin de vie des équipements installés en fonction de la durée du contrat ou préparation à la fin de vie si la commune en récupère la propriété) - L'analyse du cycle de vie du matériau, (origine de la fabrication, bilan carbone, recyclage de matériel), - Les démarches en faveur de l'innovation	15 points

NB sur la redevance domaniale :

Le montant de la redevance proposée par le développeur ne peut être revu à la baisse, en cours d'exécution du contrat. En effet le développeur devra s'engager à respecter sa proposition initiale concernant la redevance, laquelle fait partie des critères de sélection des projets au présent appel à manifestation d'intérêt et également engageante contractuellement pour le titulaire de la convention d'occupation domaniale.

Le seul cas de figure où la redevance pourra être rediscutée serait la découverte de travaux annexes à faire sur les toitures lors de la phase d'études du projet (cf. chapitre 5).

Audition des porteurs de projets

Sur la base des critères susmentionnés, 4 candidats maximum pourront être retenus, sous réserve d'une note suffisante. Ces derniers seront reçus pour une ou plusieurs auditions. Les horaires et lieux seront précisés dans les convocations.

Toutes les auditions se tiendront en présentiel, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

Des précisions pourront également être demandées par écrit aux candidats, préalablement ou postérieurement aux auditions. Notamment, la collectivité se réserve la possibilité de fournir aux candidats des documents de cadrage des réponses durant la phase d'audition.

Les candidats fourniront avec leur dossier de candidature une adresse électronique régulièrement consultée et habilitée à recevoir les convocations.

Choix du candidat

À l'issue de ces auditions, les candidats seront avertis de la fin des négociations et il leur sera demandé la remise d'un projet final.

La collectivité se réserve également la possibilité de compléter la grille des critères du jugement qui sera fournie avec la dernière note de cadrage, commune à l'ensemble des candidats retenus pour les auditions/négociations, pour la réponse définitive.

Un nouveau classement sera établi et un ou des projets seront choisis de façon commune par les exécutifs de la collectivité.

Il est précisé que l'exécutif de la collectivité se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général ou si la collectivité considère que les conditions d'un partenariat constructif ne sont pas réunies.

13. Durée de validité des candidatures

Les candidatures sont valables pendant une durée de 250 jours ouvrés à compter de leur transmission à la collectivité.

14. Notification

Les candidats fourniront avec leur dossier de candidature une adresse électronique régulièrement consultée et habilitée à recevoir les notifications de rejet ou d'acceptation de leur candidature à l'appel à manifestation d'intérêt.

15. Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et technique

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant les dates et heures limites de réception des candidatures, une demande par écrit aux adresses suivantes :

p.leclercq@lievin.fr et c.diart@lievin.fr

Une réponse sera alors adressée, par mail, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des projets.

Visites des sites et renseignements

Les candidats ont la possibilité, préalablement à la remise de leur proposition initiale d'effectuer des visites des différents sites, dans le respect des règles de fonctionnement qui leur sont propres et des contraintes imposées le cas échéant par le contexte sanitaire en vigueur.

Contact : Tony DUPONT Tel : 06 33 00 91 38

Chaque candidat ne pourra être représenté que par 3 personnes maximum par visite.

Les visites des candidats intéressés pourront être groupées par la Commune de Liévin.

En tout état de cause, les candidats sont réputés parfaitement connaître les lieux, qu'ils les aient ou non visités. En conséquence, ils ne pourront élever aucune réclamation, ni ne former aucune demande d'indemnisation ultérieure tirée d'une prétendue méconnaissance des lieux, ainsi que des contraintes techniques.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 Lille Cedex

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe des procédures d'urgence

Télécopie : 03 59 54 24 50

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Précisions concernant les voies et délais de recours

Peuvent être formés devant la juridiction :

- un référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat conformément à l'article L551.1 et suivants du code de justice administrative.
- un référé contractuel à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours suivants la publication de l'avis d'attribution conformément à l'article L551-13 et suivants du CJA.
- un recours en contestation de la validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne" dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr ».

ANNEXES

Annexe 1 : Liste de tous les bâtiments

Annexe 2 : Liste des sites retenus pour l'hypothèse basse

Annexe 3 : Liste des sites retenus pour l'hypothèse haute

Annexe 4 : consommations électriques et usages des principaux bâtiments consommateurs

Annexe 5 : Plan de localisation des 4 bâtiments de l'ancien Collège Curie

Annexe 6 : autres visuels des sites sélectionnés

ANNEXE 1 Liste de tous les bâtiments

Idx	batiment	type	adresse	superficie (m²)
1	EX Police Municipale	administratif et association	5 rue Montgolfier	274
2	CAJ Montgolfier	administratif et association	7 rue Mont golfier	525
3	Réseau d'aide	administratif et association	5 rue Montgolfier	297
4	Crèche Simone de Beauvoir	administratif et association	résidence de la gohelle, allée Oscar Niemayer	641
5	Piscine Municipale Nauticaa	administratif et association	Rue Hoche	11480
6	CAJ centre Nelson MANDELA	administratif et association	5 Rue Ampere	260
7	CGT	administratif et association	64 Rue Victor Hugo	250
8	EPDEF	administratif et association	9 Rue degreaux	300
9	FNACA/ copropriété - rez-de chaussée	administratif et association	2 bis rue Emile Roux	150
10	Maison de tous, office de la mémoire	administratif et association	2 rue du 4 Septembre	1030
11	ATELIERS MUNICIPAUX CTM R. DUPAYAGE	administratif et association	28 rue de l'abattoir	3250
12	GARAGE MUNICIPAL	administratif et association	28 rue de l'abattoir	1200
13	association GAAS	administratif et association	24 rue de Basly	725
14	SSIAD	administratif et association	124 rue Jean Baptiste Defernez	305
15	CIO	administratif et association	44 Rue Marie Lietard	180
16	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Jacques DUQUESNE	administratif et association	Place Gambetta	1000
17	BIBLIOTHEQUE Jacques DUQUESNE	administratif et association	residence pt du jour - 42/44/45 place gambetta	230
18	Bibliothèque/ MEDIATHEQUE Jacques DUQUESNE	administratif et association	Avenue Derausseaux	1350
19	LE GAPP	administratif et association	23 rue Florent Evrard	150
20	CENTRE ADMINISTRATIF - GRANDS BUREAUX	administratif et association	45 rue Edouard Vaillant	4400
21	CENTRE ADMINISTRATIF - Droits des sols - service doc- Ga	administratif et association	45 rue Edouard Vaillant	700
22	Centre Adm. Asso Communes Minières de France - 1er é	administratif et association	45 rue Edouard Vaillant	150
23	CENTRE OUTTIER	administratif et association	309 rue Clovis	700
24	CAJ CROQUE LA VIE	administratif et association	10 rue Léon Regnier	125
25	Hôtel de Ville	administratif et association	24 Avenue Lamendin	3350
26	HALLE COUVERTE/ MARCHÉ COUVERT	administratif et association	17 rues Faiderbe et Dilly	1183
27	ANCIEN COLLEGE CURIE - 13 bâtiments	administratif et association	1 résidence des tilleuls	8864
28	EPICERIE SOLIDAIRE	administratif et association	162 rue Jules Guesde	1360
29	COLOMBOPHILES - Amicale BROSSOLETTE	administratif et association	11 rue de la Liberté	198
30	SECTEUR EST COLOMBOPHILE + IPCSR	administratif et association	1 rue Poincare	135
31	COLOMBOPHILES ENTENTE MOSAIQUE ESPERANCE	administratif et association	27 rue du Marechal Koenig	234
32	LES CYCLO RANDONNEURS	administratif et association	8 rue Maurice Ravel	30
33	LES CYCLO RANDONNEURS	administratif et association	10 rue Maurice Ravel	30
34	LES CYCLO RANDONNEURS	administratif et association	12 rue Maurice Ravel	31
35	LES BOULES GAULOISES	administratif et association	12 Bis Place Jeanne D'arc	86
36	LES CRACKS DE CALONNE	administratif et association	Place Simon	102
37	LES AMIS DE LA PETANQUE	administratif et association	Rue du Limousin	110
38	LES MORDUS DE LA BOULE	administratif et association	44 rue Thiers	173
39	SALLE DE LA LICORNE - CLUB DE LUTTE	administratif et association	4 bis rue Thiers	340
40	CYCLO RANDONNEURS LIEVINOIS	administratif et association	2 rue Ravel	25
41	CYCLO RANDONNEURS LIEVINOIS	administratif et association	4 rue Ravel	25
42	EX CLUB VELO	administratif et association	6 rue Nicolas Leblanc	200
43	CYCLO RANDONNEURS LIEVINOIS	administratif et association	6 rue Ravel	25
44	Cinéma ARC EN CIEL	administratif et association	Place Gambetta	2329
45	CENTRE DE DEFICIENTS AUDITIFS	administratif et association	104 rue Jules Ferry	370
46	CENTRE CULTUREL ET SOCIAL Jules Grare	administratif et association	Rés.de la GOHELLE - Allée Oscar NIEMAYER	2500
47	CENTRE CULTUREL ET SOCIAL CŒUR DE VILLE	administratif et association	9 Rue du 8 mai 45 quartier vent de bise	225
48	Police municipale	administratif et association	Angle de la rue Anoine Dilly et avenue A. LAMENDIN	682
49	ASS. CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE - TEMPLE	Eglises et cimetières	189 rue J.B Defernez	310
50	EGLISE SACRE CŒUR	Eglises et cimetières	197 rue émile zola	190
51	EGLISE ST MARTIN	Eglises et cimetières	7 rue voltaire	670
52	EGLISE NOTRE DAME DE GRACE	Eglises et cimetières	3 rue Savart	390
53	SALLE PAROISSIALE - S. PECQUEUR - Rue Sidonie Colette	Eglises et cimetières	290 rue sidonie colette	496
54	EGLISE SAINT AME	Eglises et cimetières	109 Rue Montgolfier	860
55	CIMETIERE SUD - Accueil et bureaux	Eglises et cimetières	Rue Michelet	230
56	CHAPELLE NOTRE DAME DE LOURDES	Eglises et cimetières	Rue de la Liberté	170
57	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET PRAIRIAL	Ecoles	22 rue edgard Sellier	1930
58	ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET FLOREAL	Ecoles	RUE SELLIER/ EVRARD	2500
59	ECOLE MATERNELLE CONDORCET GERMINAL existant + ex	Ecoles	Rue Winston CHURCHILL	2700
60	IEM du vent de bise paul dupas	Ecoles	8 rue du 8 mai 1945	2499
61	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE + LA FONTAINE	Ecoles	104 et 106 RUE JULES FERRY	6200
62	ALEFPJ - VIE ACTIVE	Ecoles	104 RUE JULES FERRY	250
63	MAISON RENAISSANCE/ ATELIERS ARTS PLASTIQUES	Ecoles	106 RUE JULES FERRY	250
64	ECOLE MATERNELLE LAMENDIN	Ecoles	RUE JULES FERRY	1500
65	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT	Ecoles	5000 allée de l'école	4428
66	ASS PARENTS ELEVES FCPE DES MARICHELLES	Ecoles		300
67	ECOLE MATERNELLE VERONESE	Ecoles	rue Giovanni Bellini	1350
68	ECOLE MATERNELLE JACQUES BREL	Ecoles	8 rue Henri Boussoutrot	1800
69	ECOLE MATERNELLE PAPE CARPENTIER	Ecoles	RUE HENRI MARTIN	1210
70	ECOLE MATERNELLE + ELEMENTAIRE BERTHELOOT	Ecoles	RUE DU 8 MAI 1945	3712
71	ASS DU BIEN ETRE VENT DE BISE	Ecoles		300
72	CAJ BIDULE	Ecoles	23 RUE DU 8 MAI 45	179
73	CAJ VENT DE BISE	Ecoles	Rue du 8 mai 45	62
74	ECOLE ELEMENTAIRE LEO LAGRANGE	Ecoles	7 RUE MONGOLFIER	5000
75	occupant CAISSE DES ECOLES	Ecoles	7 rue montgolfier	800
76	ECOLE MATERNELLE LEO LAGRANGE	Ecoles	172 RUE MONTGOLFIER	3000
77	ECOLE MATERNELLE LAMARTINE	Ecoles	15 RUE PHECLE CARPENTIER	880
78	ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT LITRE	Ecoles	1 RUE PAUL BERT LITRE	7400
79	INSPECTION ACADEMIQUE	Ecoles	2 CLASSES	150

80	Mobilier scolaire + Dévouement	Ecoles	RUE PAUL BERT	200
81	SALLE CARPENTIER - CLUB DE BOXE utilisé par le BOXIN	Ecoles	RUE LITRE	650
82	SOAL	Ecoles	RUE LITRE	200
83	LOCAL JAVELOT - PLUME LIEVINOISE	Ecoles		200
84	ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE JEAN JAURES	Ecoles	RUE DU LIMOUSIN	2700
85	SALLE DE SPORT	Ecoles		
86	ECOLE ELEMENTAIRE BROSSOLETTE	Ecoles	RUE GLUCK	3100
87	ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES SAND	Ecoles	28 RUE GUSTAVE LAMPIN	3500
88	ECOLE MATERNELLE CHOPIN	Ecoles	25T RUE GUSTAVE LAMPIN	1700
89	ECOLE ELEMENTAIRE MARIE LIETARD	Ecoles	44 RUE MARIE LIETARD	2400
90	SALLE DE SPORT	Ecoles	1 avenue LAMENDIN	1200
91	HARMONIE MUNICIPALE SALLE DE REPETITION	Ecoles	rue lamendin???	300
92	ECOLE MATERNELLE + ELEMENTAIRE PETIT BOIS	Ecoles	14 RUE LEON REGNIER	950
93	ECOLE MATERNELLE CELESTIN FREINET	Ecoles	20 RUE CLAUDE DEBUSSY	2000
94	SALLE AMEDEE VOISIN	salle municipale et salle de sport	17 rue la bruyere	525
95	SALLE CHANZY/ SALLE ABBE HUBERT	salle municipale et salle de sport	23 avenue arthur lamendin	648
96	SALLE DE L'ESPERANCE	salle municipale et salle de sport	RUE JULES FERRY	1090
97	SALLE LEMAIRE	salle municipale et salle de sport	9 RUE FABRE D'EGLANTINE	124
98	SALLE POLYVALENTE G.REGNIER	salle municipale et salle de sport	11 RUE MONTGOLFIER	600
99	SALLE BARAS	salle municipale et salle de sport	RUE PASTEUR	910
100	CENTRE SOCIAL CARPENTIER	salle municipale et salle de sport	16 RUE AMPERE	1315
101	SALLE COLUCHE	salle municipale et salle de sport	RUE CLOVIS WAT JU TSU	250
102	HALLE DES SPORTS VEZILIERS DESCARTES	salle municipale et salle de sport	Rue DESCARTES	3050
103	PARC ROLLENCOURT COMPLEXE JEAN FRERE	salle municipale et salle de sport	11 Rue DE LATTRE DE TASSIGNY	1060
104	VESTIAIRES ET BUREAUX	salle municipale et salle de sport	VESTIAIRES ET BUREAUX	723
105	TRIBUNES VESTIAIRES ET BUVETTE/ CHALET GALLET	salle municipale et salle de sport	rollencourt	1500
106	SALLE DE SPORTS LAGOUGE	salle municipale et salle de sport	4 RUE LITRE	1430
107	SALLE DE SPORTS RIAUMONT SENECHAL	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTs	950
108	SALLE DE SPORTS RIAUMONT N°2 GOSSART	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTs	1350
109	HALLE DE TENNIS Marcel BERNARD	salle municipale et salle de sport	49 rue du maréchal delattre de tassigy	4450
110	STADE DUFLOT	salle municipale et salle de sport	Buvettes vestiaire tribunes/ RUE JULES FERRY	475
111	STADE LELONG VOISIN rue POINCARÉ	salle municipale et salle de sport	BUVETTE VESTIAIRES ET TRIBUNES/RUE THIERS	464
112	STADE LELONG VOISIN /STADE DIANA	salle municipale et salle de sport	LOCAL/ RUE THIERS	150
113	STADE DESROUSSEAUX/BENEZIT rue DESROUSSEAUX	salle municipale et salle de sport	BUVETTE VESTIAIRES	500
114	Tribunes et vestiaires	salle municipale et salle de sport	TRIBUNES ET VESTIAIRES	260
115	STADE ST ALBERT FOSSE 16 LOOS EN GOHELLE	salle municipale et salle de sport	VESTIAIRES ET BUREAUX	240
116	SALLE DE SPORT NOEL JOSEPH	salle municipale et salle de sport	69 RUE DU SOUICH	2095
117	SALLE BONDEAUX	salle municipale et salle de sport	Rue Arthur HONNEGER	1874
118	CAILLIERET ANDREE	Logements	84 RUE E. ZOLA	100
119	CHARBONNIER	Logements	50 RUE CLOVIS	200
120	OCCUPE PAR M. LOUCHER -Ex propriétaire	Logements	153 Rue THIERS	130
121	Mme Anne TOURBIER	Logements	27 RUE ROBERT	150
122	M. BOTTE	Logements	36 RUE ANTOINE DILLY	125
123	Mme CHOU MIL	Logements	6 RUE DIDEROT	330
124	EX MAISON D HOTES - VACANT	Logements	7 bis RUE MONTGOLFIER	110
125	VACANT	Logements	13 RUE DU MLE KOENIG	133
126	CONCIERGE LIONELLE CULIEZ	Logements	15 RUE CLAUDE DEBUSSY	250
127	conciierge LUIGI FABRIZI	Logements	6 RUE ANDERSEN	150
128	LENGLET MICHEL	Logements	17 RUE JEAN DE LA BRUYERE	146
129	CONCIERGE OLIVIER SKALEK - Propriétaire TERRITOIRE	Logements	46 RUE DE LA LIBERTE	129
130		Logements	7 RUE MONTGOLFIER	300
131	Conciierge Dominique ROBILLARD	Logements	2 Rue Gustave COURBET	150
132		Logements	26 Rue de l'ABATTOIR	150
133	Conciierge Guilaine EVIN	Logements	45 Rue Edouard VAILLANT	120
134		Logements	10 Rue Léon REGNIER	120
135	Conciierge Alain DELAFORGE	Logements	11 rue Camille dévouassoux	150
136	Cimetière NORD - Bureaux	Logements	Rue PASTEUR	150
137	Maison Carpentier - Bruno HULEUX	Logements	103 RUE FLORENT EVRARD	210
138	Conciierge Maryse DEMAREST	Logements	11 Avenue de la République - Allée Tiepolo	150
139	Conciierge Patrick DEHAY	Logements	2 Avenue DESROUSSEAUX	150
140	VACANT	Logements	21 Rue du 8 mai 45	150
141	Conciierge Farid BELAHCENE	Logements	1 rue Montaigne	90
142	VACANT	Logements	7 ter RUE MONTGOLFIER	160
143	BROUTIN JEAN CLAUDE	Logements	15 CHEMIN DES ROUTIERS	150
144	CEDRIC JACQUIN	Logements	4 RUE VOLTAIRE	316
145	GUERLAIN Audrey	Logements	28 bis RUE GUSTAVE LAMPIN	150
146	TALAGA Michel	Logements	28 ter rue Gustave LAMPIN	100
147	Bureaux CCAS	CCAS	16 Rue Emile ROUX	1 050
148	ESVAD - Bureau de l'association des Paralysés de France	CCAS	145 Rue de l'ABREGAIN	334
149	LE TRIOLET	CCAS	RUE DE L'ABREGAIN	830
150	Foyer DEGREAU/SENIORIS	CCAS	20 Rue DEGREAU	2 147
151	HALTE GARDERIE F. DOLTO	CCAS	RUE MARIE LIETARD	235
152	CENTRE SOCIAL DE LOISIRS VAL DE SOUCHEZ/EX -HALTE	CCAS	ROUTE D AVION - VAL DE SOUCHEZ	432
153	CENTRE DE LOISIRS PIGNON/ ST ALBERT	CCAS	RUE ST PIERRE	716
154	Logements conciergerie	CCAS	rue Emile Roux	105
155	Parking rue de l'Abergain			1 800
156	parking rue lietard			1 513

ANNEXE 2 : Liste des bâtiments retenus pour l'hypothèse basse

batiment	type	adresse	superficie (m²)	état toiture	Charpente	type de toiture	potentiel en toiture	Parking m²
Hôtel de Ville	administratif et association	24 Avenue Lamendin	3350	bon	Béton	ardoise + tuile + zinc	696	
HALLE DE TENNIS Marcel BERNARD	salle municipale et salle de sport	49 rue du maréchal delattre de tassigy	4450	bon	Bois	bac acier	2 002	
ECOLE MATERNELLE CONDORCET GERMINAL existant + extension	Ecoles	Rue Winston CHURCHILL	2700	neuf	Bois	tole zinc	556	
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE + LA FONTAINE	Ecoles	104 et 106 RUE JULES FERRY	6200	neuf	Bois	tuile	1 055	
ECOLE MATERNELLE LAMENDIN	Ecoles	RUE JULES FERRY	1500	neuf	Bois	tuile	623	
ANCIEN COLLEGE CURIE - 13 bâtiments	administratif et association	1 residence des tilleuls	8864	moyen	Terrasse - +M	toiture salle de sport bac + tole + ardoise	1 369	
IEM du vent de bise paul dupas	Ecoles	8 rue du 8 mai 1945	2499	récente	NC	tuile 2 pans	1 652	
EPICERIE SOLIDAIRE	administratif et association	162 rue Jules Guesde	1360	moyen	Bois + Metallique	tuile + bac + terrasse	520	
SALLE BARAS	salle municipale et salle de sport	RUE PASTEUR	910	moyen	Bois	tuile 2 pans	578	
CENTRE SOCIAL CARPENTIER	salle municipale et salle de sport	16 RUE AMPERE	1315	moyen	Bois	tole zinc monopan	790	
SALLE DE SPORTS LAGOUGE	salle municipale et salle de sport	4 RUE LITTRE	1430	moyen	Métallique	toiture terrasse	780	
SALLE DE SPORTS RIAUMONT SENECHAL	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTS	950	moyen	Métallique	terrasse + bac acier	555	
SALLE DE SPORTS RIAUMONT N°2 GOSSART	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTS	1350	moyen	Métallique	terrasse + bac acier	556	
Foyer DEGREAUX/SENIORIS	CCAS	20 Rue DEGREAUX	2 147	moyen	Bois + Béton	tuile + terrasse	799	
HALLE DES SPORTS VEZILIERS DESCARTES	salle municipale et salle de sport	Rue DESCARTES	3050	moyen -	Métallique	tole zinc monopan	1 254	
rue lietard	parking			nc	nc	nc		1 500
rue de l'Abregain	parking			nc	nc	nc		1 800
Salle Lemaire	parking			nc	nc	nc		440
Rue Edouard Vaillant	parking			nc	nc	nc		550
Place Simon	parking			nc	nc	nc		450
Houtier	parking			nc	nc	nc		400
Boule Gauloise	parking			nc	nc	nc		600
Hotel de Ville	parking			nc	nc	nc		250
Halle Vezillier-Descartes	parking			nc	nc	nc		1 750
							13 785	7 740

avancé : 30 et +
moyen : entre 20 et 30 ans
bon: entre 10 et 20 ans
neuf : - de 10 ans

ANNEXE 3 : Liste des bâtiments retenus pour l'hypothèse haute

bâtiment	type	adresse	superficie (m²)	état toiture	Charpente	type de toiture	potentiel en toiture	Parking m²
Hôtel de Ville	administratif et association	24 Avenue Lamendin	3350	bon	Béton	ardoise + tuile + zinc	696	
HALLE DE TENNIS Marcel BERNARD	salle municipale et salle de sport	49 rue du maréchal delattre de tassigy	4450	bon	Bois	bac acier	2 002	
ECOLE MATERNELLE CONDORCET GERMINAL existant + extension	Ecoles	Rue Winston CHURCHILL	2700	neuf	Bois	tole zinc	556	
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE + LA FONTAINE	Ecoles	104 et 106 RUE JULES FERRY	6200	neuf	Bois	tuile	1 055	
ECOLE MATERNELLE LAMENDIN	Ecoles	RUE JULES FERRY	1500	neuf	Bois	tuile	623	
ANCIEN COLLEGE CURIE - 13 bâtiments	administratif et association	1 residence des tilleuls	8864	moyen	Terrasse - +M	toiture salle de sport bac + tole + ardoise	1 369	
IEM du vent de bise paul dupas	Ecoles	8 rue du 8 mai 1945	2499	récente	NC	tuile 2 pans	1 652	
EPICERIE SOLIDAIRE	administratif et association	162 rue Jules Guesde	1360	moyen	Bois + Métallique	tuile + bac + terrasse	520	
SALLE BARAS	salle municipale et salle de sport	RUE PASTEUR	910	moyen	Bois	tuile 2 pans	578	
CENTRE SOCIAL CARPENTIER	salle municipale et salle de sport	16 RUE AMPERE	1315	moyen	Bois	tole zinc monopan	790	
SALLE DE SPORTS LAGOUGE	salle municipale et salle de sport	4 RUE LITRE	1430	moyen	Métallique	toiture terrasse	780	
SALLE DE SPORTS RIAUMONT SENECHAL	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTS	950	moyen	Métallique	terrasse + bac acier	555	
SALLE DE SPORTS RIAUMONT N°2 GOSSART	salle municipale et salle de sport	RUE ENTRE DEUX MONTS	1350	moyen	Métallique	terrasse + bac acier	556	
Foyer DEGREUX/SENIORIS	CCAS	20 Rue DEGREUX	2 147	moyen	Bois + Béton	tuile + terrasse	799	
HALLE DES SPORTS VEZILIERS DESCARTES	salle municipale et salle de sport	Rue DESCARTES	3050	moyen -	Métallique	tole zinc monopan	1 254	
ATELIERS MUNICIPAUX CTM R. DUPAYAGE	administratif et association	28 rue de l'abattoir	3250	avancé + 30 ans	non spécifié	tole + tuile	2349	
CENTRE ADMINISTRATIF - GRANDS BUREAUX	administratif et association	45 rue Edouard Vaillant	4400	avancé + 30 ans	bois et terrasse beton	ardoise+ terrasse	785	
ECOLE ELEMENTAIRE BROSSOLETTE	Ecoles	RUE GLUCK	3100	avancé	Bois	tuile 2 pa s	709	
ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET FLOREAL	Ecoles	RUE SELLIER/ EVRARD	2500	avancé	Bois	tuile 2 pans	728	
ECOLE ELEMENTAIRE et maternelle LEO LAGRANGE	Ecoles	7 RUE MONGOLFIER	5000	avancé	non spécifié	tuile 2 pans	964	
ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES SAND	Ecoles	28 RUE GUSTAVE LAMPIN	3500	avancé	Bois + Métallique	tuile 2 pa s	1419	
ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT	Ecoles	5000 allée de l'école	4428	avancé	Béton	bcp de toitures terrasses	725	
ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT LITRE	Ecoles	1 RUE PAUL BERT LITRE	7400	avancé	Bois	tuile 2 pa s	1300	
ECOLE MATERNELLE + ELEMENTAIRE BERTHELOOT	Ecoles	RUE DU 8 MAI 1945	3712	avancé	Métallique et Béton	toile 2 pans	1228	
ECOLE MATERNELLE + ELEMENTAIRE PETIT BOIS	Ecoles	14 RUE LEON REGNIER	950	avancé	Bois	tole fibro monopan	666	
ECOLE MATERNELLE CELESTIN FREINET	Ecoles	20 RUE CLAUDE DEBUSSY	2000	avancé	Bois	tuile 2 pans	828	
ECOLE MATERNELLE CHOPIN	Ecoles	25T RUE GUSTAVE LAMPIN	1700	avancé	Bois	bac monopan	1159	
ECOLE MATERNELLE JACQUES BREL	Ecoles	8 rue Henri Boussoutrot	1800	avancé	Metallique et bois et beton	neuve (ardoises + terrasses)	551	
ECOLE MATERNELLE VERONESE	Ecoles	rue Giovanni Bellini	1350	avancé	Bois+métallique	bcp de toitures terrasses	755	
rue lietard		parking		nc	nc	nc		1 500
rue de l'Abregain		parking		nc	nc	nc		1 800
Salle Lemaire		parking		nc	nc	nc		440
Rue Edouard Vaillant		parking		nc	nc	nc		550
Place Simon		parking		nc	nc	nc		450
Houtier		parking		nc	nc	nc		400
Boule Gauloise		parking		nc	nc	nc		600
Hotel de Ville		parking		nc	nc	nc		250
Halle Vezillier-Descartes		parking		nc	nc	nc		1 750
							27 951	7 740

avancé : 30 et +
moyen : entre 20 et 30 ans
bon: entre 10 et 20 ans
neuf : - de 10 ans

ANNEXE 4 : Liste des principaux bâtiments consommateurs pour une valorisation de l'énergie en autoconsommation individuelle (ACI) et/ou collective (ACC)

Sera communiqué ultérieurement

ANNEXE 5 : Plan de localisation

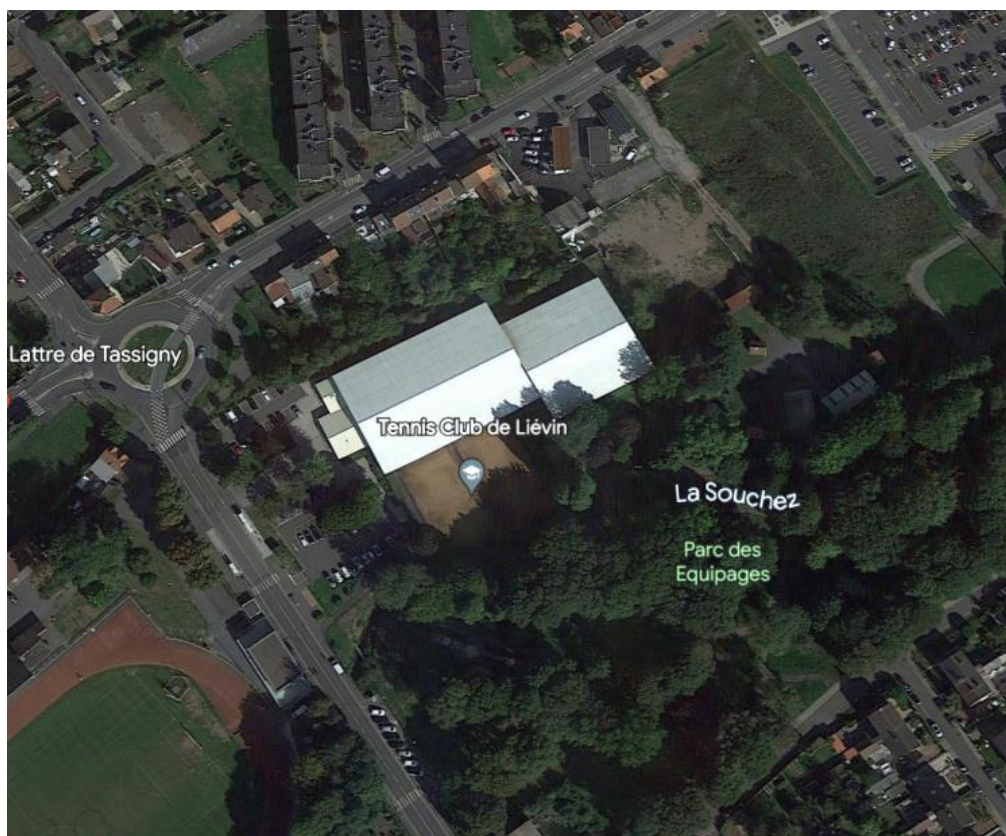


des 4 bâtiments de l'ANCIEN COLLEGE CURIE

ANNEXE 6 : détails des autres sites



Hôtel de Ville Lievin – rue Lamendin



Halle Tennis rue Delattre de Tassigny



Ecoles Condorcet Floréal/Prairial et Germinal + extension



Ecoles J Macé, La Fontaine et Lamendin



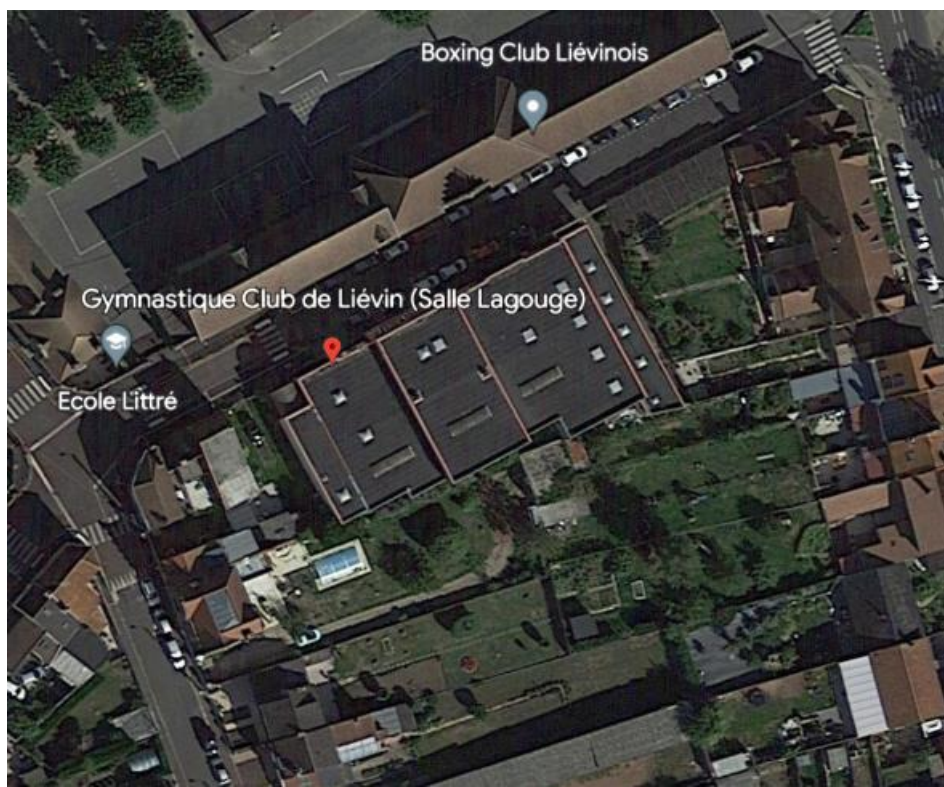
IEM Vent de Bise



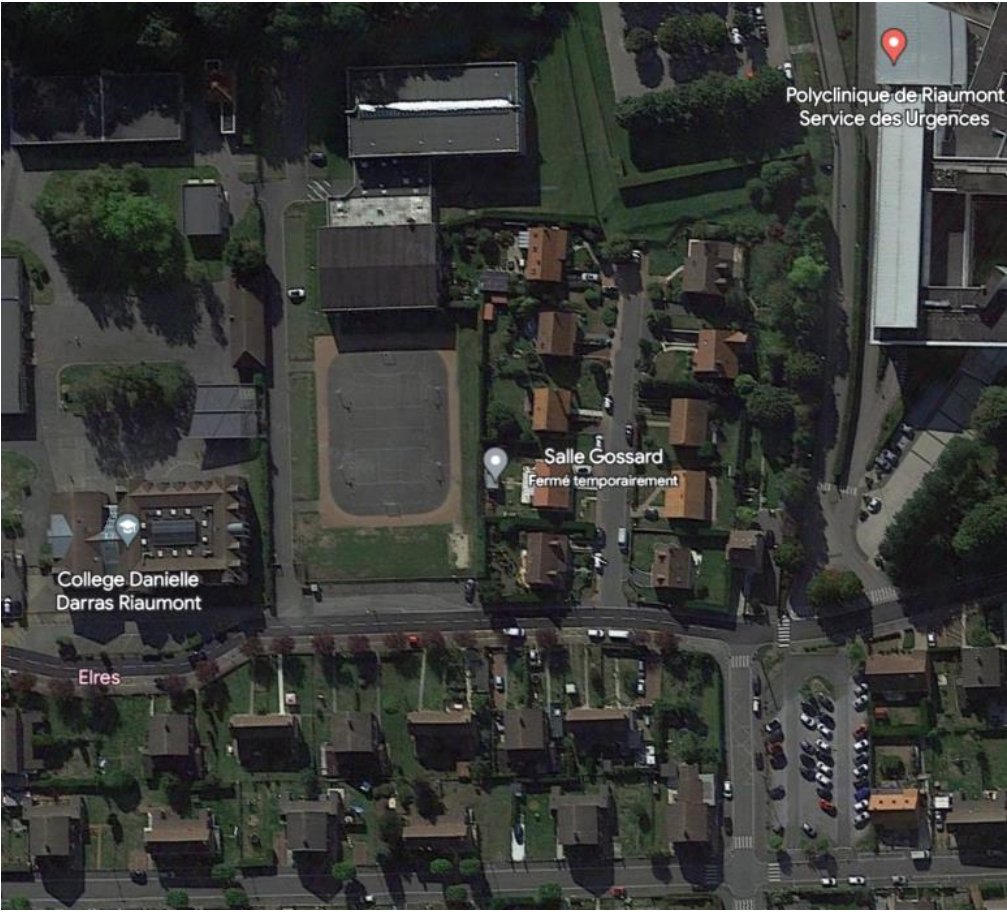
Salle Baras



Centre social Carpentier



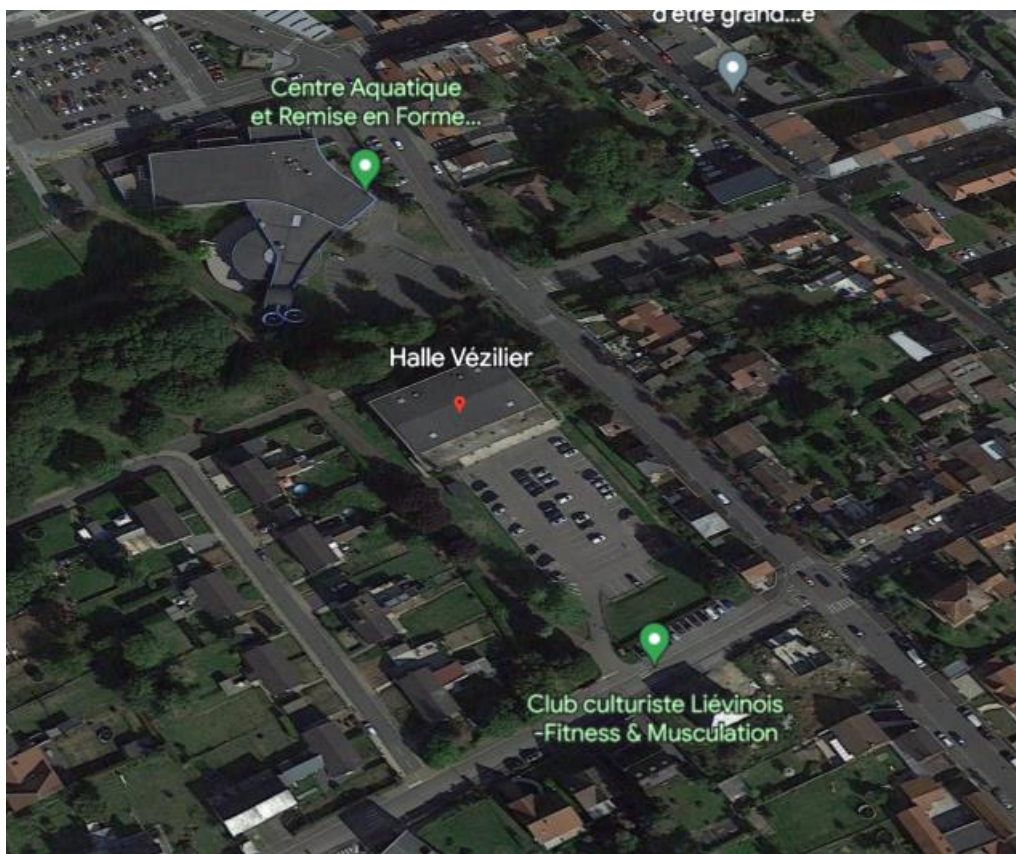
Salle Sports Lagouge



Salle de sport Riaumont/Gossard



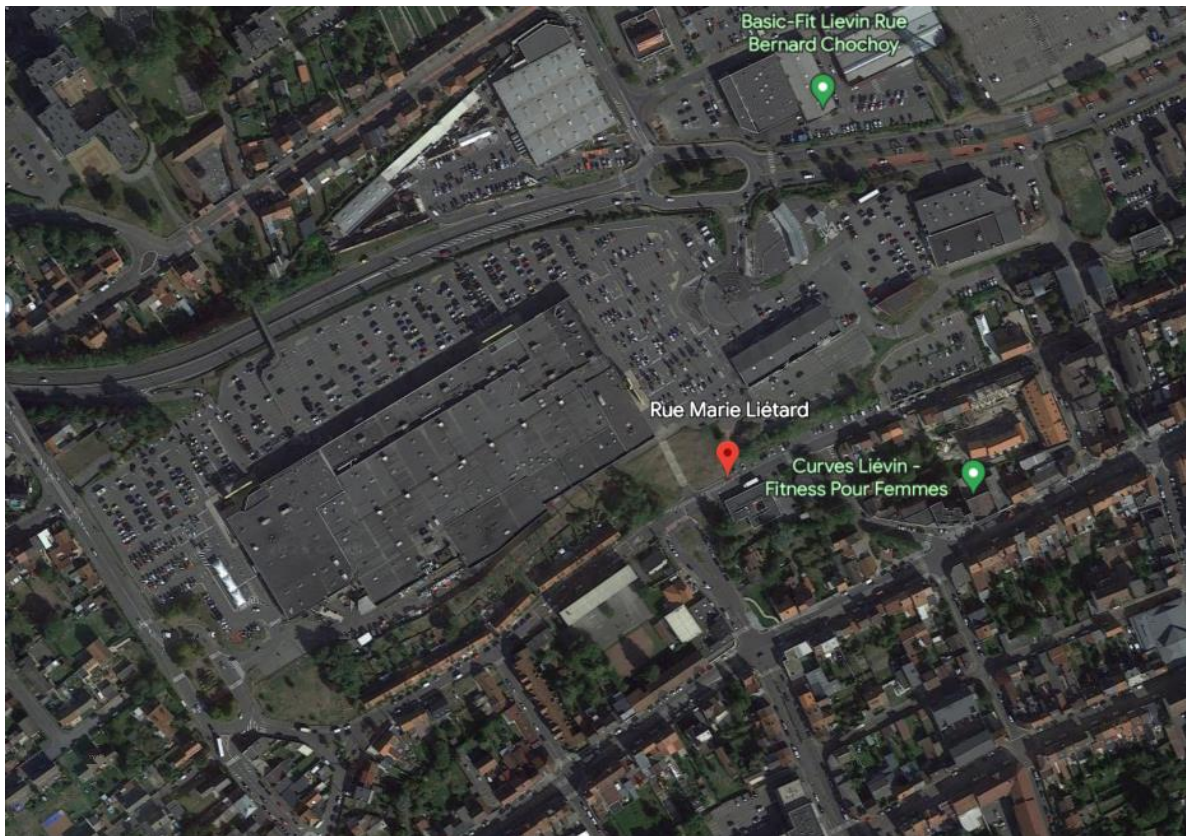
Foyer Degreaux



Halle Vezillier-Descartes (et son parking)



Epicerie solidaire



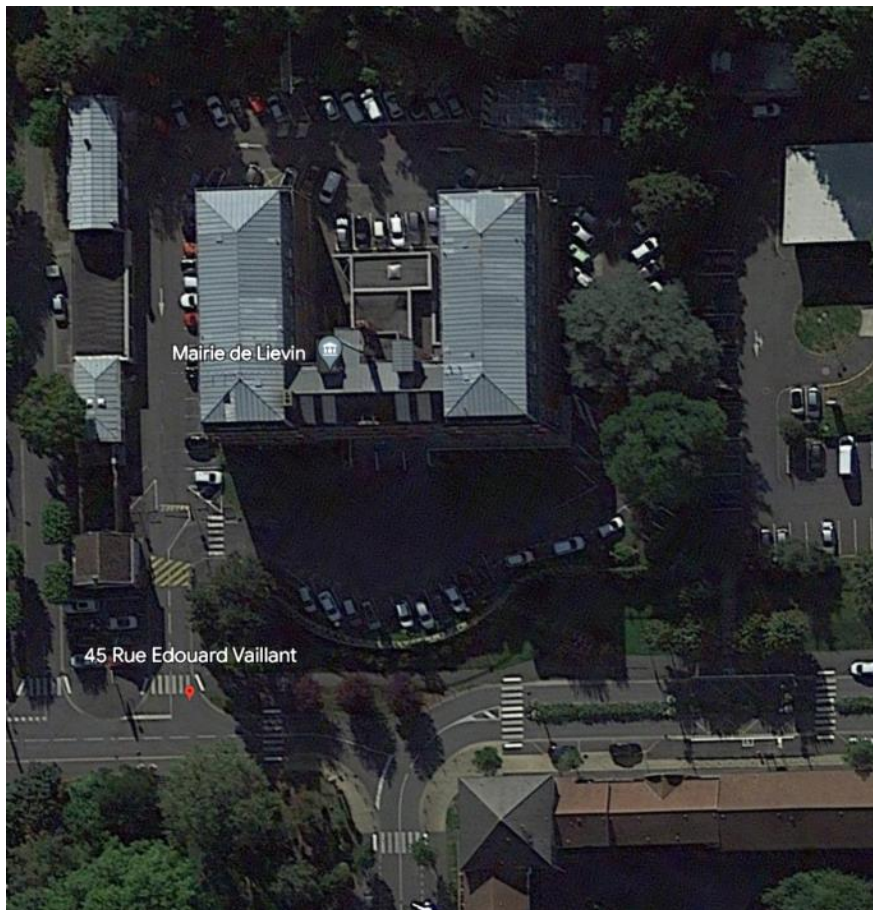
Parking rue Liétard



Parking rue l'Abregain



Parking Salle Lemaire



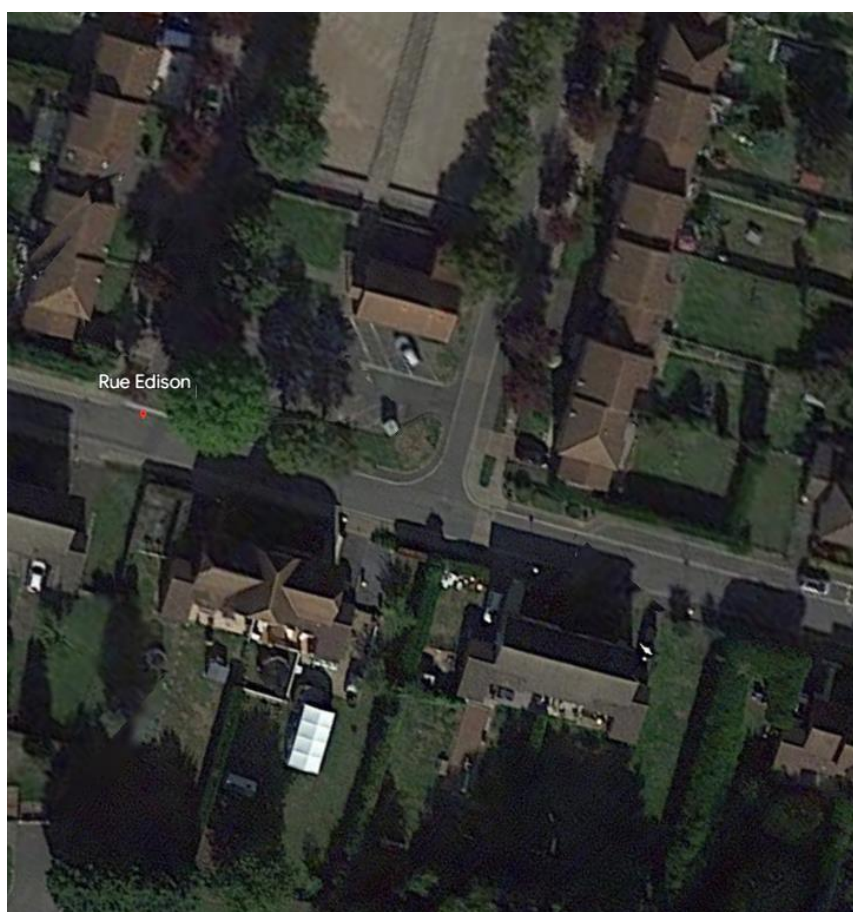
Parking rue E Vaillant



Parking Place Simon



Parking Houtier



Parking Boules gauloises



Parking Hôtel de Ville